Appréciation de la situation stratégique et conséquences pour l'obligation de recrutement

Autor(en): **Siegenthaler, Henri**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift**

Band (Jahr): **171 (2005)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-69849

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Appréciation de la situation stratégique

et conséquences pour l'obligation de recrutement

La Suisse étant entièrement entourée par une communauté d'Etats pacifiques, les problèmes liés à sa sécurité extérieure immédiate lui échappent et se reportent sur cette unique voisine.
D'une mosaïque d'Etats, le continent européen s'est mué en une communauté de nations bien décidées à rester unies. Cette évolution implique-t-elle que les obligations et les besoins militaires de notre pays ont disparu, ou simplement changé?

Henri Siegenthaler

Ayant fonctionné en qualité de médecin-chef du centre de recrutement de Lausanne et participé à sa création, nous avons été amené, compte tenu de l'ouverture accordée à la décision d'aptitude, à prendre position sur les questions et les attentes de plusieurs milliers de conscrits souvent déstabilisés par les informations trop lacunaires que les médias ont diffusées au sujet de la transformation de l'armée. Beaucoup se demandaient ce qui justifiait leur présence, quelle pourrait être, à long terme, l'importance d'un recrutement et ce qui motivait le maintien d'une force militaire à effectifs relativement élevés, obligeant chaque citoyen à effectuer un service militaire.

Introduction

Nous sommes ainsi parvenu à nous forger une opinion claire sur l'avenir militaire de ces jeunes citoyens et à analyser le problème auquel ils s'achoppaient. Dans le contexte politique actuel et face à la stratégie des actions militaires ponctuelles et disséminées, la nécessité de sécuriser les sites de production et les voies d'approvisionnement extérieures au territoire suisse, la dissuasion n'est plus fonction du nombre de divisions qu'il est possible d'aligner, mais bien plutôt de la spécificité des unités et des moyens militaires, de leur degré d'efficacité, ainsi que du temps qu'il faut pour les aligner et les engager. Il convient en outre de déterminer quels moyens doivent être à disposition en permanence, où les baser et sous quelle autorité! [1]

Il est déjà clair pour beaucoup que la défense commence bien en deçà des frontières.

Dans l'esprit du recrutement moderne, il est donc avant tout nécessaire de recenser les moyens à disposition en ce qui concerne le personnel et de faire le bilan des capacités physiques et intellectuelles des futurs soldats pour pouvoir les astreindre, pendant un certain laps de temps, à servir sous les drapeaux. Compte tenu de l'évolution des besoins en matière de défense, la question se pose de savoir si le service doit être exigé sans restriction aucune ou s'il pourrait être volontaire; dans un premier temps, il pourrait aussi ne devenir obligatoire que lorsque la nécessité s'en ferait sentir. Mais qu'il s'agisse d'un service volontaire ou obligatoire, le pays ne peut en aucun cas renoncer au recensement du personnel à disposition (et des moyens en capacité d'armement) par le biais du recrutement obligatoire.

L'Europe: un continent en passe de devenir une nation

L'Europe est entrée dans une période de paix. Les Etats qui la constituent ont renoncé à leurs visées nationalistes en faveur d'une politique de coopération. Ses liens intérieurs vont se renforçant. Les Etats de l'Union européenne, bientôt au nombre de 25, sont en train de transformer un continent cloisonné en une nation unifiée.

Les prérogatives de ces divers Etats sont certes encore très grandes, mais la volonté générale existe néanmoins de parvenir à une politique extérieure concertée et à un programme commun de défense.

Ilot situé au centre de cette communauté pacifique, notre pays n'a pas à redouter l'invasion de son territoire. Sa sécurité se conforte au fur et à mesure que se construit et se consolide l'Union européenne. La défense du territoire ne revêt donc plus une importance primordiale, puisque les Etats voisins servent de tampons entre notre pays et tout ce qui se trouve au-delà de l'Europe et que nous n'avons rien à craindre de celle-ci, pour autant que notre pays ne constitue pas un maillon trop faible de la chaîne, vulnérable dans son concept sécuritaire.

Il serait cependant faux de penser que notre nation n'a plus, pour autant, de responsabilité militaire et sécuritaire. Les besoins défensifs de la Suisse ne revêtent plus les mêmes formes qu'auparavant, leur caractère a changé. Si l'organisation de l'armée n'a plus, désormais, à tenir compte de nos voisins immédiats, elle ne peut ignorer la présence de toutes les autres nations de la planète, ni de leur volonté de s'affirmer. Et elle devra, à l'avenir, prendre en considération non seulement leur potentiel militaire classique, mais également toutes les stratégies nouvelles ayant pour but de faire pression sur un gouvernement. Sans vouloir dresser une liste exhaustive à cet égard, nous estimons que les cinq points suivants constituent une base de réflexion suffisante pour faire comprendre à la jeunesse helvétique la nécessité d'un recrutement et lui en faire accepter l'idée:

– la nécessité, pour la Suisse, de se défendre contre les actions militaires ponctuelles et disséminées (AMPD);
– d'assurer une marge de manœuvre au Conseil fédéral pour lui permettre, le cas échéant, de venir en aide aux cantons et aux communes;
– de mettre à la disposition de la communauté européenne la quote-part de la Suisse et d'en déterminer la nature;
– de participer à la protection, à la stabilisation politique des sites de production et d'approvisionnement extérieurs au territoire suisse;
– de garantir, par une force militaire, la valeur stratégique de la Suisse.

Valeur stratégique d'une nation

La valeur stratégique peut être définie comme l'importance que revêt un territoire, un pays ou une nation pour la sécurité d'autres nations, ainsi que pour leurs possibilités de développement, d'enrichissement et d'affirmation de leur puissance.

La valeur stratégique dépend donc de paramètres à valeur à la fois intrinsèque et extrinsèque, du fait de leur propriété de susciter l'envie et de la nécessité de les garantir.

La valeur stratégique est forcément sujette à des fluctuations. L'évaluation de ces fluctuations est d'importance capitale pour la politique d'armement d'une nation. Si la puissance d'une nation ou la valeur d'une alliance entre plusieurs nations dépend, par exemple, de la praticabilité de voies transalpines, la valeur stratégique de la région en cause sera d'autant plus élevée que ce facteur sera bien réalisé. Mais du moment où les échanges, quels qu'ils soient, se font différemment, par d'autres voies, la valeur stratégique de la région peut diminuer fortement du fait que celle-ci n'a plus, pour les Etats tiers, une importance vitale et ne présente plus qu'un intérêt secondaire, au seul point de vue de la commodité ou du confort. La situation peut varier en fonction du flux des échanges, d'une part, ainsi que des disponibilités en énergie et du prix de celle-ci.

Ce n'est donc pas le peuple occupant le territoire auquel est attaché un élément

[1] Wenger Andreas, Air Power Revue, Nr. 1, oct. 2003, pp. 5 à 13.

convoité qui détermine la valeur stratégique de ce territoire, mais bien l'intérêt que lui portent d'autres nations ou les avantages dont il peut les faire bénéficier.

En instituant la neutralité armée et en garantissant ainsi le facteur qui constitue sa valeur stratégique, la Suisse a désamorcé l'intérêt des puissances voisines à posséder elles-mêmes ce facteur.

Dans le débat sur la question de savoir dans quelle mesure une nation peut rester maîtresse de son destin, le point essentiel est de déterminer l'importance qu'elle attache à la garantie de sa valeur stratégique face aux Etats qui l'entourent, et de savoir si elle est prête à investir suffisamment de moyens, et de les investir de manière adéquate, pour réaliser ce but de façon indépendante et neutre.

Si ce n'est pas, ou pas suffisamment le cas, les nations voisines voudront se substituer à elle dans l'accomplissement de cette mission.

Défense contre les actions militaires ponctuelles et disséminées (AMPD)

Le danger majeur n'est plus, comme par le passé, la violation de nos frontières et le concept polémologique n'est, de son côté, plus nécessairement lié à une occupation du terrain. La menace, si elle n'est pas moindre, n'est en revanche plus la même que naguère, ce qui implique que l'outil militaire doit être adapté aux conditions nouvelles, aussi bien au plan de la doctrine qu'à celui de la technique d'intervention.

Le danger immédiat n'est plus facilement reconnaissable pour la nation, car il n'est plus territorialement circonscrit. Les agressions peuvent avoir lieu sur nos sites et voies d'approvisionnement. La défense de nos intérêts nationaux comporte donc d'une part un aspect national, territorial, et d'autre part un aspect extranational et extraterritorial dont les marges d'action restent à déterminer.[1]

Il est peu probable que des affrontements impliquant la mise en œuvre de masses d'hommes, d'armes et de moyens de guerre se produisent sur notre continent.[2] Mais il est d'autres menaces, liées à une nouvelle forme de guerre. Certaines nations en plein développement politique et économique, n'ayant pas encore acquis la stabilité politique, certains groupes ethniques non assimilés ou certaines factions dont nous ignorons l'importance, mais qui sont dans l'impossibilité d'exercer une pression militaire de type classique, utilisent une forme de guerre à laquelle nous ne sommes pas habitués.

[2] Vicht Bernard, Guerre et hégémonie, Genève, Georg 2002, pp. 63 à 65.

Gelesen

in ***The US Occupation of Iraq and its Implications on the Persian Gulf Region,*** by Dr. Rafiullah Azmi, New Delhi, March 2005:

"By its invasion and then occupation, the USA has succeeded in destroying a great Arab country having a great potential to pose serious challenge to any power having a covetous eye on the region. Iraq was one of the most developed and important country in the region succeeded in achieving reasonably high standard of living and large pool of skilled manpower with wide base of scientific education. This country has been destroyed gravely and clock has been put back by about 50 years or so.

It will take Iraq at least, two-three generation to reach the level of development what it was before the sanction/invasion. Iraq made quite good progress in the last 40 years, though it was also a fact that Iraq lacked democracy and was ruled by a very authoritarian and brutal dictator, Saddam Husain. One cannot also ignore the fact Saddam's adventuriest policy of first invading Iran and fighting a long war of 8 years and then invading Kuwait is also certainly responsible in some way for the miseries and tragic situation in Iraq and also in the region. However, as long as he behaved as a 'good boy' in the American design of the thing, he was above board. But as soon as he began to pose challenge to the US's hegemony and interest in the region, he was instantly dubbed as a 'greatest evil and the most dangerous person' by the same power who wish to perpetually keep this region divided and week. This is a great lesson and I hope that people of the region will learn significant lessons from this.

Iraq is now completely ruined and shattered. There is no governance except chaos and anarchy. Those who came to the region loudly proclaiming from the rooftop and every fora to teach the lessons of the 'good governance and democracy' turned out to be the most brutal rather butcher of the people, biggest violator of all the canon of international law, justice, and human rights. They have forgot all the lessons of morality, humanity and minimum civilized behaviour, if they ever remember these things at all. It there is any minimum sense of justice still prevalent and also hope of justice is to be kept alive, then Bush and his cabal of advisers must be brought to the justice. But I am quite sure that this is not going to happen, as there is no justice and only might prevail in the so-called 'international order', which I like to call disorder. I might sound more cynical, pessimist and some may even think that I am holding a brief for anyone (Saddam). Regrettably what I have stated is a fact, nothing else, easily visible." A. St.

Il s'agit d'actions militaires ponctuelles et disséminées: une forme de guerre d'ailleurs appelée à tort terrorisme, puisque c'est le fait de toute guerre d'exercer une pression par la terreur.

Elle requiert un mode de défense nouveau, ubiquitaire, immédiat, dans lequel la force de frappe en soi ne joue qu'un rôle secondaire. Certaines actions militaires ponctuelles visant des concentrations industrielles ou populaires peuvent causer des dégâts incommensurables et contraindre ainsi l'adversaire à des négociations diplomatiques.

Conditions et degré d'autonomie d'une nation

Aujourd'hui, une nation soucieuse de se développer et de rester concurrentielle ne peut plus pratiquer l'isolationnisme et se replier sur elle-même. Dans sa conception de la liberté, de son autonomie, elle doit déterminer les parts qu'elle est prête à abandonner au profit de l'ouverture, celle qu'elle entend consacrer à la collaboration internationale, et établir aussi quelle doit être, selon elle, la répartition, indispensable à la stabilité générale, des responsabilités et des tâches entre les divers partenaires.

Les conditions et le degré d'autonomie d'une nation semblent être soumis à certaines règles. C'est ainsi que le fait de disposer d'autonomie et de stabilité interne paraît reposer sur un principe fondamental voulant que la nation ou le peuple en cause ait au moins deux frontières ouvertes, de longueur comparable, avec au moins deux pays ou éléments voisins les plus divers possibles.

Entourée d'une communauté d'Etats uniforme, la Suisse voit son degré d'autonomie fortement réduit; elle est obligée de composer politiquement d'abord – et peut-être sera-ce aussi le cas, plus tard, au plan militaire – avec cette communauté voisine. Et si la Suisse a une valeur stratégique importante aux yeux de l'Union européenne, elle ne pourra se dégager de sa responsabilité de la garantir. L'effectif, le développement et la qualité opérationnelle que l'on entend consentir à l'armée dépendent en grande partie de la valeur stratégique et du degré d'autonomie que nous voulons conserver.

Avenir militaire: le recrutement en tant que recensement des moyens en matière de personnel

La diminution de l'autonomie et de la valeur stratégique de la Suisse a pour corollaire une augmentation et une diversification de ses tâches militaires.

Cela ne signifie nullement qu'il faille compter avec une augmentation de la masse militaire nationale, bien au contraire.

Les tâches militaires d'une nation extrêmement dépendante de la collaboration avec d'autres Etats peuvent se diviser en tâches à caractère intrinsèque et extrinsèque, c'est-à-dire extraterritoriales et internationales.

Englobées dans celles de la communauté pacifique qui nous entoure, les tâches de notre armée se sont réduites. Il ne s'agit plus d'affirmer notre existence et de défendre notre territoire par la nation en armes, ni d'aligner un maximum de divisions dans un but de dissuasion.

La présence d'une force armée réduite, très diversifiée, sophistiquée et mobile reste toutefois nécessaire pour assurer l'exécution des tâches à caractère intrinsèque qui subsistent, telles la garantie de la valeur stratégique de la Suisse, l'opposition aux actions militaires ponctuelles et disséminées et les tâches qu'il incombe à une force d'intervention d'accomplir au profit du gouvernement.

Posséder une force armée peut aussi répondre au besoin de conserver à la nation son caractère propre, sa pérennité, de sauvegarder l'autorité de son gouvernement, d'assurer l'approvisionnement du peuple, ainsi que la protection d'une forme de démocratie agréée par lui et par le monde entier.

Il reste ainsi à la nation deux tâches militaires supplémentaires à accomplir, à savoir les tâches à caractère extrinsèque et les tâches internationales.

Qu'elle le veuille ou non, la Suisse profite de la politique sécuritaire de l'Europe et aussi des Etats-Unis d'Amérique. On lui demandera donc d'honorer ce service, dont elle bénéficie de toute façon, soit par une contribution financière, soit par la mise à disposition d'un contingent militaire, soit par l'un et l'autre moyens.

Sans entrer dans les détails, puisqu'il n'est pas encore possible, à l'heure actuelle, de définir exactement ces prestations, on peut dire qu'elles ne dépendront plus de la masse militaire, mais bien davantage de la formation et des capacités du personnel, ainsi que de la diversité et du raffinement des moyens permettant à moindres frais un engagement rapide et efficace.

Recrutement obligatoire et service volontaire ou sur demande

Pour élaborer un nouveau concept de défense, on établira d'abord quels sont les divers rôles incombant à la défense du pays et quels besoins ils impliquent quant à la force militaire.

Dans une guerre conventionnelle, la masse du personnel militaire était avant tout signe de puissance et de concentration de feu; elle est moins nécessaire aujourd'hui pour plusieurs raisons. D'une part, la concentration et la densité de feu sont obtenues par la sophistication des armes. Quant à l'occupation physique du terrain, elle est devenue secondaire: la tactique du mouvement et la pression des armes l'ont remplacée. En effet, les guerres révolutionnaires de libération obéissent à d'autres principes que les guerres traditionnelles et il faut en tenir compte.

Pour remplir sa nouvelle mission, l'armée a donc besoin, plutôt que de masse, de davantage de diversité et de spécificité, de davantage de spécialistes. Elle a donc besoin de soldats dotés d'une bonne capacité physique et psychique, de talents divers et d'aptitudes bien précises.

Ses tâches militaires définitives n'étant pas encore déterminées de manière claire, en particulier celles qui relèvent du domaine international, le pays doit disposer de réserves qu'il s'agit de recenser.

Le recrutement nouvelle formule, en établissant un bilan médical précis, aussi bien psychique que physique, permet de déterminer l'aptitude au service. Quant aux examens supplémentaires, ils servent à faire le bilan total des talents particuliers et des capacités intellectuelles des conscrits.

Un tel procédé de recrutement équivaut donc au recensement des moyens à disposition, à court, moyen et long terme, en ce qui concerne le personnel et ses qualifications.

Les effectifs nécessaires à la constitution des corps de troupe ne pourront être déterminés qu'une fois définitivement précisés les divers rôles de l'armée et leur importance respective dans la défense du pays. Il est, par conséquent, permis d'imaginer qu'après avoir passé un recrutement obligatoire, les jeunes citoyens pourraient être placés devant un choix et amenés à prendre eux-mêmes une décision quant à leur avenir militaire. Que suivant la nécessité, la demande et les besoins de la nation, ils pourraient, après avoir accompli une école de recrues de très courte durée, destinée à leur inculquer les rudiments du métier de soldat, choisir librement soit d'effectuer la totalité de leur école de recrues, ainsi que le nombre prévu de cours de répétition, soit de terminer leur école de recrues et de passer dans la réserve, soit de mettre immédiatement fin à leur carrière militaire, tout en restant néanmoins à disposition, pendant un temps donné, pour continuer leur formation militaire et leur fonction de garnison si les circonstances l'exigeaient. Il s'agirait, en somme, d'un volontariat conditionnel.

Le pays doit en effet pouvoir disposer d'une force de frappe prête à faire campagne, mais qui se limiterait à des effectifs très spécifiques et dont certaines parties devraient pouvoir être complétées selon la demande. Le volontariat serait conditionnel et disparaîtrait si les nécessités de la nation l'exigeaient.

Vers le métier de soldat?

L'évolution géopolitique et autre, dont nous avons déjà parlé et qui nous est favorable à l'heure actuelle, veut que l'on renonce définitivement au principe stratégique de la nation en armes et le remplace par celui de l'armée de la nation.

La sécurité internationale peut, elle aussi, évoluer dans le sens qu'elle cesserait d'être l'affaire d'un seul ou de quelques Etats à très haute potentialité, et résulterait d'une concertation et d'une collaboration entre Etats. Les tâches pourraient en être déléguées à des spécialistes exerçant leur métier de soldat.[3]

Ainsi, on peut imaginer que des unités autonomes formées de citoyens suisses pourraient être engagées sans qu'il y ait pour autant aucune implication nationale autre que celle de s'assurer que les droits de la guerre, le droit des gens et les principes de la Charte des Nations unies sont respectés. ■



Henri Siegenthaler, Dr. med., spécialiste FMH en médecine interne, 2503 Bienne.

[3] Chabloz Michel, La Pacification des Populations et des Territoires, Actes de la Brigade d'Infanterie 2, 2004, 23–25.



Seit Ende April ist die Ausstelllung zur Erinnerung an die Schlacht am Stoss im Volkskundemuseum in Stein AR geöffnet und findet weit über die Ostschweiz hinaus ein reges Interesse. Kernstück der Ausstellung ist die an einem animierten Geländemodell illustrierte Darstellung des Schlachtverlaufs – ein Werk, das dank enger Zusammenarbeit mit kompetenten Technikern des Bundesamtes für Landestopografie und der Fachhochschule St.Gallen zustande kam.

Die Ausstellung dauert bis zum 3. September und ist (ausser Montagmorgen) täglich geöffnet von 10 bis 12 Uhr und von 13.30 bis 17 Uhr. Fe